



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
Ø (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des appellations d'origine) : (41) 22 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.ompi.int>

ARRANGEMENT DE LISBONNE CONCERNANT LA PROTECTION DES APPELLATIONS D'ORIGINE ET LEUR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

Adhésion à l'Arrangement de Lisbonne : République islamique d'Iran

1. Le 9 décembre 2005, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international. L'Arrangement de Lisbonne entrera en vigueur à l'égard de la République islamique d'Iran le 9 mars 2006.
2. L'adhésion de la République islamique d'Iran à l'Arrangement de Lisbonne porte à 24 le nombre d'États parties à ce traité. La liste de ces États est disponible sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : www.ompi.int.

Le 9 janvier 2006